

L'an deux mille quatorze, le 20 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 novembre 2014

Présents : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Marie-Christine DEGAYE, Ludovic ROHART, Michèle ABELOOS, Didier BAERT, Isabelle DEREGNAUCOURT, Jacques LEMAIRE, Ingrid VERON, Nelly THIEFFRY, André PLUQUE, Marie-Josée MASSON, Anne-Sophie DEBERDT, Frédéric SZYMCAK, Carine JOURDAIN, Jean-Pierre GUENOT, Michel PIQUET, Cathy LEFEBVRE, Christophe CIELOSKI, Stéphanie LECONTE, Frédéric DELANNOY, Benoit BRILLON, Catherine LECOINTRE, Bernard DEBAILLEUL, Mélanie CHABRET, Francis LECOINTRE, Nadine SAVARY

Ont donné pouvoir : Christophe BRAEM à Michel PIQUET, Nathalie GABRYELEWICZ à Anne-Sophie DEBERDT

Absents:

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Monsieur Francis LECOINTRE souligne qu'en page 3 du compte-rendu, la manifestation n'est pas organisée par « Orchies pour tous » mais par « Vivre Orchies Pleinement ».

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Adhésion à Douaisis Initiative
- 2/ Adhésion à la Ligue de l'Enseignement
- 3/ Composition de l'Association Foncière de Remembrement
- 4/ Subvention au comité de soutien « Retrouvons Alain DUMORTIER »
- 5/ Tableau des effectifs
- 6/ Modalités de versement du régime indemnitaire
- 7/ Achats de terrains dans la zone des Trois Bonniers Marins
- 8/ Classement dans le domaine public de la voirie Tockaert
- 9/ Recrutement des agents recenseurs

Monsieur le Maire souligne que des questions du groupe « Orchies pour tous » sont parvenues le 6 novembre dernier.

- 1 -

Adhésion à Douaisis Initiative

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association DOUAISIS INITIAIVE pour une cotisation annuelle de 450 €. Il souligne que cette association accompagne la création ou le développement d'entreprise par des prêts d'honneur. Il ajoute, pour information, qu'en 2013, cette dernière a accompagné la création ou le développement de 5 entreprises et la création ou le maintien de 22 emplois en mettant à disposition des entreprises des prêts d'honneur sur la Commune.

Monsieur Benoit BRILLON demande si cette adhésion ne va pas faire doublon avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault et s'il y aura des renouvellements de cette adhésion.

Monsieur le Maire estime que DOUAISIS INITIATIVE a fait ses preuves depuis de nombreuses années et a pu aider de nombreuses entreprises. Il souligne que cette procédure ne fait pas doublon avec le dispositif mis en place par la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Il estime qu'il ne faut pas se priver d'un accompagnement auprès des entreprises pour une adhésion de 450 € sachant que le nombre d'entreprises aidées pour l'année à venir n'est pas encore connu.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADHERE à l'association DOUAISIS INITIATIVE pour une cotisation annuelle de 450 €.

- 2 -

Adhésion à la Ligue de L'enseignement

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADHERE à la Ligue de l'Enseignement pour une cotisation annuelle de 185 € qui permet de bénéficier de deux formations BAFA gratuites.

- 3 -

Composition de L'Association Foncière de Remembrement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la composition du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR). Il rappelle que par délibération du 24 avril dernier, le Conseil Municipal avait nommé Monsieur Laurent MELIS, membre suppléant du bureau de l'AFR. Il convient de le remplacer par Monsieur Jean-Pierre DEFOORT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la modification du bureau de l'AFR en remplaçant Monsieur MELIS par Monsieur DEFOORT, en qualité de membre suppléant.

- 4 -

Subvention au comité de soutien « Retrouvons Alain DUMORTIER »

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € au comité de soutien pour retrouver Monsieur Alain DUMORTIER qui a disparu le 16 août dernier en Turquie. Des procédures sont en cours en Turquie afin de pouvoir continuer l'enquête afin de le retrouver. Une association a donc été créée, des frais importants ont été mis en œuvre. La Commune, dans un esprit de solidarité, soutient cette association par l'attribution d'une subvention.

Madame Nadine CANTELOUP souligne que quand une subvention est versée à une association, ladite subvention devrait être d'intérêt général. Or dans le cas présent, il s'agit d'un intérêt particulier. Elle n'est pas contre le fait qu'une action de solidarité soit menée avec par exemple une demande de dons mais ne trouve pas logique que la Municipalité donne une subvention à une famille pour retrouver un proche, ce qui est personnel.

Monsieur le Maire explique que la Collectivité accompagne de nombreuses familles dans le cadre, par exemple du CCAS, parce que ces concitoyens ont des difficultés financières et elle le fait dans un esprit de solidarité. Il estime que dans le cas présent, c'est un peu particulier. La Commune est dans un élan d'accompagnement d'une famille et de solidarité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Madame Nadine CANTELOUP,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au comité de soutien « Retrouvons Alain DUMORTIER ».

- 5 -

Tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la réorganisation des services de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, de passer à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2015, un poste d'attaché et un poste d'adjoint de 2^{ème} classe et de transformer également un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe en poste d'attaché à compter du 1^{er} janvier prochain suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

A la réponse de Madame Nadine CANTELOUP concernant les personnes concernées, Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit de Monsieur Adrien LARTISIEN et de Madame Betty MORETTI pour la passation à temps complet et de Madame Brigitte DEHAUT pour la transformation de poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe en poste d'attaché.

En réponse à la question de Madame Mélanie CHABRET relative au coût annuel de cette modification, Monsieur le Maire souligne qu'il dépend du cadre de la fonction publique territorial et de l'indice auquel appartient l'agent.

Monsieur Benoit BRILLON demande quelle était l'affectation réelle de Monsieur LARTISIEN et de Madame MORETTI à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire explique que Monsieur LARTISIEN occupait un poste d'attaché à mi-temps et que Madame MORETTI quant à elle occupait un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à mi-temps également. Ces deux agents passent à partir du 1^{er} janvier 2015 dans un dispositif municipal à temps complet.

Madame Nadine CANTELOUP se souvient d'avoir voté une délibération pour le service communication et se demande combien ils sont actuellement et s'ils sont surchargés de travail au vu du mi-temps supplémentaire. Le vote global de la délibération telle qu'elle est présentée lui pose problème pour Monsieur LARTISIEN et Madame MORETTI et demande s'il n'est pas possible de faire des votes individuels.

Monsieur le Maire souligne que les agents en question ont un profil de poste et une fonction bien définis et il s'agit là de la responsabilité du Maire en matière de l'affectation dans les services. Pour la délibération, cette dernière est globale lorsqu'il s'agit du tableau des effectifs. Il informe l'Assemblée que le service communication se compose actuellement de 2 postes et demi.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de Madame Nadine CANTELOUP,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

- 6 -

Modalités de versement du régime indemnitaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le dispositif de modulation du régime indemnitaire en fonction du travail de l'agent comme suit : augmentation ou diminution trimestrielle de 25%, 50% ou 100% du montant du régime indemnitaire pour valoriser ou sanctionner l'agent. Il rappelle que ce dispositif a été validé par le Comité Technique Paritaire en date du 15 avril 2009.

Madame Virginie MEAUZOONE explique que c'est à la demande du Trésor Public qu'il faut prendre cette délibération. Elle informe l'Assemblée que la modulation du régime indemnitaire se fait sur avis du chef de service selon les chiffres précités par trimestre. Elle peut être mise en œuvre pour un trimestre ou plusieurs. Ce dispositif est mis en œuvre sur rapport du chef du service, transmis à la Direction Générale des Services puis à Monsieur le Maire qui suit ou pas l'avis du chef de service. Généralement Monsieur le maire suit l'avis du chef de service qui est plus informé que le Maire sur l'activité de l'agent. Le Trésor Public demande de formaliser le dispositif par une délibération.

Madame Nadine CANTELOUP n'est pas d'accord avec ce dispositif d'attribution de prime. Elle ne trouve pas normal de toujours prendre aux plus pauvres pour donner aux plus riches, elle est plutôt pour une revalorisation des grilles de la fonction publique territoriale pour permettre une augmentation du pouvoir d'achat et un salaire pour vivre dignement.

Monsieur le Maire ne comprend pas l'intervention de Madame Nadine CANTELOUP et estime qu'il s'agit là pour le chef de service de pouvoir attribuer une diminution ou une augmentation du régime indemnitaire trimestrielle à un agent en fonction de son activité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de Madame Nadine CANTELOUP,

APPROUVE les modalités de versement du régime indemnitaire telles qu'expliquées ci-dessus.

Achat de terrains dans la zone des Trois Bonniers Marins

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat des parcelles cadastrées C 1749, C 1782 et C 1786 rue des Trois Bonniers Marins à la Société Pévèle Développement au prix de 155 000 € pour une superficie de 5 011 m² dans le cadre du projet municipal de construction d'une nouvelle école de musique. Il s'agit des parcelles en face de la gendarmerie.

En réponse à la question de Monsieur Benoit BRILLON sur le propriétaire, Pévèle Développement, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une société de promotion dont le siège social se trouve à Paris et qui est depuis plusieurs années présente sur le territoire. Cette société s'est occupée de toutes les parcelles de la zone d'activités. Dans ce cas, la Commune est en partenariat avec Pévèle Développement : la société acquiert les terrains et la Municipalité fixe le cadrage politique. C'est d'ailleurs la société Pévèle Développement qui a financé le rond-point sur la Route Départementale au niveau de l'entrée de la Zone d'activités. Concernant la zone des Trois Bonniers Marins, la Commune avait 70 000 m² à acquérir pour une zone dédiée aux services publics (la gendarmerie, la crèche, le PACBO, le terrain synthétique ...), Pévèle Développement a acquis les terrains, les a viabilisés et a fait les travaux pour revendre après à PARTENORD, à AUTISME NORD, ...

Monsieur Benoit BRILLON explique le vote contre du groupe « Orchies pour tous ». Il ne trouve pas correct que la nouvelle école de musique se trouve excentrée et se demande comment les enfants vont faire pour y aller. Il souligne que lors de la campagne, il a souhaité que la nouvelle école de musique se trouve en centre-ville pour que tous les enfants puissent y aller. Il explique qu'ils ne sont pas contre une école de musique mais contre l'emplacement de celle-ci.

Monsieur le Maire souligne qu'ils ont le droit de voter contre l'école de musique qui va être construite sur la zone des services publics en face du centre culturel et que cette dernière sera pour tous les Orchésiens comme l'est la crèche.

En réponse à Madame Nadine CANTELOUP, Monsieur le Maire souligne qu'une école de musique communautaire est en débat actuellement. Il y est d'ailleurs favorable. Au 1^{er} janvier 2016, il y aura sur l'ensemble du territoire communautaire, une uniformité des compétences.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre du groupe « Orchies pour tous »,

APPROUVE l'acquisition des parcelles C 1749, c 1782 et C 1786 à la société Pévèle Développement pour un montant de 155 000 € (valeur du service des domaines),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à cette acquisition par la Commune.

Classement dans le domaine public de la voirie Tockaert

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de classer dans le domaine public communal la voirie, actuellement non cadastrée donnant accès à la zone commerciale Intermarché et Bricomarché bordant la R.D. 938 au nord de la voie ferrée. Il souligne que le Département du Nord, de manière exceptionnelle, prend en charge les travaux de réparation de cette voirie pour une valeur de 10 000 €. La Commune s'engage à la faire entrer dans le domaine public après les travaux de réfection. Une particularité dans le cadastre français fait qu'on ne connaît pas le propriétaire de cette parcelle :. Le Département fait les travaux et ensuite la Commune s'engage à l'entretenir. Il est vrai qu'elle est dans un mauvais état.

En réponse à Madame Catherine LECOINTRE, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la voirie qui descend et qui s'arrête aux barrières de la propriété riveraine.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'entrée dans le domaine public communal de la voirie Tockaert.

Recrutement des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'organisation du recensement programmé du 15 janvier au 15 février 2015, 17 agents recenseurs non titulaires à temps non complet vont être embauchés pour la période du 15 décembre 2014 au 15 février 2015. Cette période englobant un mois de formation de ces agents. Ces derniers seront payés à raison de 0,75 € par feuille de logement remplie, 1,25 € par bulletin individuel rempli et 20 € par séance de formation suivie.

Monsieur le Maire explique que le recensement est un acte important puisqu'il permet de bénéficier des dotations de l'Etat. Il ajoute que le recrutement est en cours.

Madame Catherine LECOINTRE demande si l'information n'arrive pas tard. Madame Virginie MEAUZOONE explique que l'information est parue sur le site de la Commune ainsi que sur les panneaux d'information électronique.

Monsieur le Maire souligne que beaucoup de concitoyens sont venus en Mairie pour déposer leur candidature.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le recrutement de 17 agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 15 décembre 2014 au 15 février 2015.

- 10 -

Tarifs 2014 de la patinoire

Monsieur Ludovic ROHART présente les tarifs de la patinoire pour cette année. Il souligne qu'ils restent inchangés par rapport à l'année dernière soit 2,50 € par personne pour une heure et 1,50 € l'heure par personne membre d'un groupe d'au moins 10 personnes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de la patinoire pour les fêtes de fin d'année 2014.

- 11 -

Tarifs des services 2015

Monsieur Ludovic ROHART commence sa présentation en expliquant qu'il va partir du niveau national avec le vote du budget de l'Etat qui a des impacts sur les finances des collectivités locales. La deuxième partie de l'intervention s'attardera sur le rappel des principes politiques du budget municipal et la situation des finances locales au 30 septembre 2014 pour s'achever sur le vote des tarifs des services 2015. Deux points seront étudiés particulièrement : la restauration scolaire et les centres aérés. Les tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2015, la Municipalité est donc tenue de les voter en amont.

La première partie de l'intervention fait référence au niveau national avec le vote de la loi de finances 2015. Il s'avère que l'éducation nationale est une priorité du gouvernement pour que tous les enfants aient les mêmes chances. Au niveau de l'enseignement supérieur, les bourses au mérite vont être supprimées et des critères sociaux vont être mis en place. Au niveau de la justice, les crédits vont être augmentés. Au niveau local, l'impact se fera sur la prison de Loos, qui en ce moment, bénéficie de travaux de rénovation et qui va voir sa population carcérale évoluer de 500 places. Même si cela ne touche pas Orchies, les décisions nationales ont un impact au niveau local. Sur certains points, le gouvernement fait des efforts et vient en aide aux citoyens par la création d'emplois.

Il souligne également qu'actuellement la dette nationale s'élève à plus 2 000 milliards d'euros et qu'il y a 10 ans elle se montait à 1 000 milliards d'euros sans effrayer personne. Il informe que la maîtrise de l'inflation peut avoir des impacts sur la capacité de remboursement des citoyens par le biais des taux d'intérêt. Il y a une volonté du gouvernement de réduire le déficit, ce qui aura un impact direct sur le volume des dotations versées aux collectivités locales. (baisse de 3,7 milliard d'euros), ce qui entraîne une diminution des investissements des collectivités locales.

La deuxième partie de l'intervention fait référence au rappel des principes politiques budgétaires qui sont :

- Le sérieux budgétaire qui se traduit par une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- La volonté forte d'accompagner les associations,
- La stabilité fiscale,
- La poursuite des investissements pour continuer à améliorer l'équipement de la Ville et la modernisation des services en privilégiant la propriété, la proximité et la solidarité.

Il rappelle que cette étude se base sur une fin des comptes en septembre, donc le pourcentage devrait être de 75%, il s'avère que sur certains postes, le pourcentage de dépenses réelles de fonctionnement est loin d'atteindre les 75%, il en est ainsi pour les charges à caractère générale qui ne s'élèvent qu'à 61%. Ce qui prouve que la Commune a minimisé les coûts de fonctionnement des services sans pour autant diminuer le service rendu au public.

Il en est de même au niveau des recettes réelles de fonctionnement : le chapitre 73 s'élève à 65%, ce qui s'explique par un versement tardif de l'Etat des impôts et taxes. Il revient sur les différents postes de dépenses d'investissement qui ont été réalisés et mandatés, ainsi que sur les recettes réelles d'investissement.

Après ce bref rappel de la situation nationale et locale, il y a lieu de rentrer à proprement parler sur le vote des tarifs pour l'année 2015 et se pencher plus particulièrement sur deux points : la restauration scolaire et le centre de loisirs.

Concernant la restauration scolaire, les dépenses, toutes charges confondues atteignent les 586 756,87 € et les recettes 147 572,37 €. La commune a donc à supporter un coût de 439 184,50 €. Les chiffres de la restauration scolaire sont ceux de l'année 2013 : un peu moins de 75 000 repas ont été distribués. Un repas coûte à la Commune 7,88 € et en fonction des quotients familiaux, les familles payent le prix indiqué sur le tableau (1,67 € pour un Q1 jusque 4,23 € pour le Q extérieur).

La volonté municipale au niveau du vote des tarifs est de laisser stables les tarifs par rapport à l'année 2014 au vu de la situation actuelle pour ne pas alourdir les charges des citoyens. Quelques tarifs ont fait l'objet d'un arrondi : il en est ainsi notamment par exemple des droits de places concernant les marchés et fêtes foraines.

Au niveau des quotients, la Municipalité a signé des conventions avec la CAF pour bénéficier de certains avantages et cette dernière oblige à créer dans le quotient 1 des sous-quotients sans pouvoir les augmenter. Certains tarifs ont été mutualisés, il n'y aura donc plus de vote singulier comme cette fois ci pour la patinoire. Les tarifs seront intégrés dans le vote général des tarifs.

Monsieur le Maire remercie monsieur Ludovic ROHART pour son explication en partant du niveau national en passant par le budget local pour arriver au vote des tarifs. Il souligne que la Municipalité respecte les engagements pris lors du vote du budget.

Madame Nadine CANTELOUP regrette le fait que la présentation ait duré aussi longtemps surtout au niveau de la loi de finances 2015. Elle souligne qu'au niveau de la dette, il est possible de la réduire dans la mesure où par exemple, les sociétés d'autoroutes ont distribué pas mal d'argent, il en est de même pour les dividendes reversés aux actionnaires,...

Tout cela aurait permis de diminuer la dette au niveau national. Elle propose de créer des postes et d'aller à la chasse des paradis fiscaux. Elle estime que les tarifs vont subir une augmentation contrairement aux propos exposés par Monsieur Ludovic ROHART. Elle propose de présenter à Monsieur François HOLLANDE une motion afin d'augmenter les budgets des collectivités locales, notamment le budget de la Commune d'Orchies. Elle souligne que la motion est prête.

Madame Catherine LECOINTRE souligne que le groupe Orchies pour tous votera sans problème les tarifs mais que tout ce qui a été évoqué avant au niveau national, ne concerne pas la Commune.

Monsieur Ludovic ROHART se sent attristé dans la mesure où il a tenté d'éclairer le vote du Conseil Municipal sur les tarifs en se basant sur des chiffres et en expliquant que les choix au niveau national avaient des incidences sur le budget local.

Monsieur le Maire remercie encore Monsieur Ludovic ROHART et les services municipaux car cela a permis d'avoir une vision globale de l'évolution du budget et de pouvoir voter en toute connaissance de cause les tarifs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de Madame Nadine CANTELOUP,

APPROUVE les tarifs des services pour l'année 2015 comme suit :

	Tarifs votés 2015
DROITS DE PLACE MARCHES ET FETES FORAINES	
<u>a - marchés (le mètre linéaire)</u>	
abonnés	0,50
non abonnés	0,60
non abonnés dimanche	0,60
<u>b - expositions (le mètre linéaire)</u>	2,70
<u>c - fêtes foraines (par jour)</u>	
2 jours facturés à la ducasse de pâques	
3 jours 1/2 facturés à la ducasse de septembre	
jusqu'à 100m2	0,40€/m2
au-delà de 100m2	0,35€/m2
<u>d - friterie</u>	225€/trim
LOCATION DU FOYER CROIZAT	
caution	300,00

<u>a - vin d'honneur</u>	
habitants d'Orchies	215,00
extérieurs	755,00
<u>b - avec cuisine</u>	
habitants d'Orchies	340,00
extérieurs	820,00
LOCATION RESTAURANT SCOLAIRE	
(associations et groupements)	
<u>a - première utilisation (location gratuite)</u>	
caution	400,00
nettoyage	50,00
<u>b - deuxième demande (et suivantes)</u>	
caution	400,00
location + nettoyage	310,00
location + nettoyage + cuisine	360,00
GARDERIE SCOLAIRE	
<u>le matin et le soir</u>	
Q1	1,90
Q2	2,90
Q3	3,80
Q4	4,60
extérieur scolarisé à Orchies	5,60
extérieur	6,55
<u>uniquement le matin ou le soir</u>	
Q1	1,25
Q2	1,95
Q3	2,55
Q4	3,10
extérieur scolarisé à Orchies	

	3,75
extérieur	4,40
RESTAURANT SCOLAIRE	
<u>Prix du repas (avec inscription préalable)</u>	
Q1	1,70
Q2	2,15
Q3	3,20
Q4	3,40
extérieur scolarisé à Orchies	3,80
extérieur	4,25
personnel communal et personnel du centre de loisirs	2,35
<u>b- prix du repas sans inscription préalable</u>	6,00
CENTRE DE LOISIRS (site Orchies)	
<u>a - journée</u>	
Q1 a	2,00
Q1 b	2,70
Q1 c	3,40
Q2	6,05
Q3	7,05
Q4	8,65
extérieur scolarisé à Orchies	10,00
extérieur	20,00
occasionnel	tarif + 2€
<u>b - journée avec garderie</u>	
Q1 a	2,50
Q1 b	3,40
Q1 c	4,30
Q2	7,50
Q3	8,90

Q4	10,85
extérieur scolarisé à Orchies	13,70
extérieur	25,00
occasionnel	tarif + 2€
<u>c - demi-journée</u>	
soit le matin, soit l'après-midi repas du midi compris	
Q1 a	1,19
Q1 b	1,62
Q1 c	2,04
Q2	4,20
Q3	5,15
Q4	6,00
extérieur scolarisé à Orchies	7,50
extérieur	12,50
occasionnel	tarif + 2€
<u>d - demi-journée avec garderie (du matin ou du soir)</u>	
soit le matin, soit l'après-midi repas du midi compris	
Q1 a	1,69
Q1 b	2,30
Q1 c	2,90
Q2	5,00
Q3	6,00
Q4	7,00
extérieurs scolarisés à Orchies	10,00
extérieur	15,00
occasionnels	tarif + 2€
<u>e - demi-journée du mercredi</u>	
l'après-midi sans le repas du midi	
Q1 a	0,88
Q1 b	1,19
Q1 c	1,51

Q2	2,70
Q3	3,15
Q4	3,85
extérieurs scolarisés à Orchies	4,50
extérieurs	9,00
<u>f - demi-journée du mercredi avec garderie</u>	
l'après-midi sans le repas du midi	
Q1 a	1,38
Q1 b	1,87
Q1 c	2,37
Q2	4,20
Q3	4,90
Q4	6,05
extérieur scolarisé à Orchies	7,00
extérieur	14,00
CENTRE DE LOISIRS (sites extérieurs 5 jours)	
semaine	
Q1 a	12,50
Q1 b	22,50
Q1 c	30,00
Q2	60,50
Q3	70,50
Q4	86,50
extérieur scolarisé à Orchies	100,00
extérieur	200,00
SEJOUR HIVER	
Q1	150,00

Q2	265,00
Q3	300,00
Q4	375,00
extérieur	560,00
SEJOUR PRINTEMPS	
Q1	110,00
Q2	190,00
Q3	215,00
Q4	265,00
extérieurs	400,00
SEJOUR ÉTÉ	
Q1	355,00
Q2	615,00
Q3	705,00
Q4	880,00
extérieur	320,00 ¹
SEJOUR TOUSSAINT	
Q1	70,00
Q2	115,00
Q3	155,00
Q4	210,00
extérieurs	420,00
pour chaque séjour, possibilité de payer en 3 fois	
TARIF MAJORE	
en cas de retard de paiement pour la garderie scolaire, le restaurant scolaire, le centre de loisirs et les écoles de sports	

FORFAIT FIXE quel que soit le montant de la facture	5,00
CARTE SERVICE ENFANCE	gratuite
son remplacement	5,00
ECOLE DE SPORTS	
trimestre Orchies	9,00
trimestre extérieur	15,00
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES MARCHE	
par an	73,00
caution clef	10,00
MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	
caution clef	16,00
BIBLIOTHEQUE	
droit d'inscription (à vie)	5,00
chèque de caution (annuel)	40,00
VACATIONS FUNERAIRES	
police municipale	20,00
TAXE INHUMATION ET EXHUMATION	25,00
CONCESSION CIMETIERE	
30 ans (droits perçus au profit du CCAS)	100,00
50 ans (droits perçus au profit du CCAS)	200,00
colombarium (50 ans) (droits perçus au profit du CCAS)	200,00
achat de case columbarium (droits perçus au profit de la Ville)	450,00
REPAS DES AINES (conjoint non bénéficiaire)	16,00

FETE DU CENTRE DE LOISIRS	
ticket boisson ou repas (l'unité)	1,50
LOCATION BARRIERES METALLIQUES (par barrière)	
	2,00
REMORQUE POUR ENLEVEMENT ELAGAGES	
au profit du CCAS	25,00
DROITS DE STATIONNEMENT ET DE DEPOT	
<u>a - échaffaudage ou clôture de chantier</u>	
jusqu'à 10 mètres linéaires	3,50€/jour
supérieur à 10 mètres linéaires	5,50€/jour
<u>b - dépôt de benne ou matériaux</u>	
benne jusqu'à 12 m3 ou 6m2 de dépôt	3,50€/jour
benne + de 12 m3 ou surface supérieure	5,50€/jour
<u>c - mise à disposition de matériels</u>	
panneaux mobiles de stationnement interdit ou réservé	16,00 €
limitation à 3 panneaux et à 3 jours	
le forfait comprend le dépôt et l'enlèvement du matériel	
VENTE DE BOISSONS ET FRIANDISES en cas de manifestation culturelle ou festive	
boisson	1,50
friandise	0,50
RESERVATION DES STANDS MARCHES DE NOEL	
stand normal	50,00
stand d'angle	70,00
MANIFESTATIONS	
patinoire : entrée par heure et par personne	2,50
patinoire : entrée par heure et par personne pour un groupe d'au moins 10 personnes	1,50
Orchies-plage : entrée par personne et par demi-journée	2,00

PRIX DIVERS	
<u>Concours des Maisons Fleuries</u>	5 prix de 65€
	3 prix de 45€
	3 prix de 40€
	3 prix de 35€
<u>Prix de la Ville aux lauréats du salon Artistique</u>	5 prix de 100€
	6 prix de 80€
	4 prix de 40€
<u>Prix Défilé Folklorique par association</u>	250 €
PHOTOCOPIES	
la page A4	0,10
La page A3	0,20

Quotients familiaux

Q1a	< 369 €
Q1b	370 € < <499 €
Q1c	500 € < < 600 €
Q2	601 € < <750 €
Q3	751 € < 900 €
Q4	< 900 €
Q Extérieur	

Monsieur le Maire souligne que la séance du Conseil Municipal va prendre fin avec les questions diverses posées par le groupe Orchies pour tous.

Monsieur Benoit BRILLON pose la première question en expliquant que la commune est de plus en plus sale surtout après les festivités et demande ce que la Municipalité compte faire à part racheter un glutton.

Monsieur le Maire répond que la Ville n'est pas sale, il souligne que c'est la nature humaine qui rend sale la Ville. La propreté a toujours été une priorité et à ce propos la Municipalité a recruté des contrats d'avenir au service de la voirie. Il ajoute qu'après les fêtes foraines, les services municipaux font le nettoyage de la Commune mais il souligne que lorsqu'il y a un regroupement de population, la nature humaine rend sale l'endroit où il y a eu un regroupement. Monsieur le Maire souligne qu'il passera le message aux services techniques pour leur travail. Il souligne qu'il aurait pu donner lecture d'un courriel d'un couple arrivé sur Orchies il y a un peu plus d'un an, qui disait que la ville est agréable et qu'il ne regrettait pas leur choix mais ne le fait pas car cela n'intéressera pas le groupe Orchies pour tous.

Pour répondre à l'élocution de Monsieur le Maire, Monsieur BRILLON n'a pas dit que la ville n'était pas belle ni agréable mais qu'elle était de plus en plus sale. La deuxième question est relative à la mise en place des commissions et au fait que le groupe Orchies pour tous qui fait partie de ces commissions n'est pas toujours convié aux réunions des différentes commissions. Il demande pourquoi.

Monsieur le Maire explique que l'opposition est invitée à toutes les commissions dont ils sont membres : Monsieur le Maire dispose de toutes les invitations à la disposition de l'opposition.

Madame Nelly THIEFFRY expose qu'elle a réuni 5 fois sa commission et que Madame Mélanie CHABRET n'a participé qu'à deux ou trois fois.

Madame Mélanie CHABRET explique qu'elle est venue à chaque commission, elle a juste dit une fois qu'elle ne pourrait pas assister à une réunion. A chaque fois qu'elle a reçu un courriel concernant une commission, elle était présente à cette dernière.

La dernière question est relative à l'avancement des travaux au Hameau du Grand Camp, aux eaux pluviales et aux débordements des fossés. Monsieur Bernard DEBAILLEUL souligne qu'un article de presse était paru et annonçait 7 000 € de travaux, mais rien n'est fait. Il demande que compte faire la Municipalité concernant les conduites d'eau qui sont encore en fonte et qui sont réparées régulièrement par NOREADE parce que percées régulièrement, ce qui provoque pas mal de coupures. Monsieur DEBAILLEUL s'appuie sur un courrier de Monsieur Guy DERACHE adressé à NOREADE en 2011 l'informant des nombreuses coupures d'eau.

Monsieur le Maire explique que des études ont été faites pour connaître exactement les travaux à exécuter, un budget a été mis en place et les travaux vont débiter en fonction d'un calendrier. Monsieur le Maire explique que justement il s'agit de la compétence de NOREADE et que les agents NOREADE viennent régulièrement suite aux appels de la Municipalité pour réparer et améliorer le dispositif.

Monsieur Guy DERACHE va demander à NOREADE des explications sur cette conduite, mais pour effectuer des travaux, il faut un budget. Il va donc voir avec NOREADE le coût des travaux et réunira ensuite la commission travaux pour proposer l'exécution des travaux.

Monsieur le Maire explique qu'il y a encore pas mal de conduites qui sont en fonte et les services travaillent sur des programmations pour les changer. Il prend l'exemple de l'avenue du Maréchal Leclerc où tout a été refait : les travaux se font en partenariat avec les divers concessionnaires pour ne pas refaire ce qui vient d'être refait. Monsieur le Maire demande si Monsieur Bernard DEBAILLEUL n'a pas une attention particulière sur ce réseau.

Monsieur Bernard DEBAILLEUL explique qu'il n'en a pas dans la mesure où il habite en face de ce hameau. Il demande si lors d'une prochaine réunion de la commission urbanisme un point ne pourrait pas être fait sur tout cela.

Monsieur le Maire clôt la réunion de Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 h 15

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Marie-Christine DEGHAÏE	
Ludovic ROHART	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid VERON	
Nelly THIEFFRY	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Anne-Sophie DEBERDT	
Frédéric SZYMCAK	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	
Christophe CIELOSKI	
Stéphanie LECONTE	
Frédéric DELANNOY	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	

Bernard DEBAILLEUL	
Mélanie CHABRET	
Francis LECOINTRE	
Nadine CANTELOUP	
Christophe BRAEM (Procuration à Michel PIQUET)	
Nathalie GABRYELEWICZ (Procuration à Anne-Sophie DEBERDT)	